

# AVANT PROPOS

Ce sixième numéro de la RJP, qui retrouve le rythme traditionnel de publication annuel, est important à plus d'un titre.

En premier lieu, il confirme, si besoin était, la longue et fructueuse coopération qui s'est instaurée depuis maintenant plusieurs années, entre l'Association de Législation Comparée des Pays du Pacifique (ALCPP), la revue de droit de Victoria University of Wellington (VUWLR) et la New Zealand Association for Comparative Law (NZACL), affiliée l'Association Internationale des Sciences Juridiques (Unesco).

Ainsi, le lecteur retrouvera dans le numéro 6 de la RJP, un contenu pratiquement similaire à celui de VUWLR (Vol 3 No 2) et de NZACL Yearbook (No 5).

Ce faisant, à travers les initiatives conjuguées de ces trois différentes revues, est assurée, sous une forme ou une autre, une diffusion à plus de mille exemplaires des articles de la RJP dans l'ensemble des universités de la zone Pacifique et auprès des organismes de recherche français et internationaux.

Ensuite, ce numéro reflète, comme à l'accoutumée, la traduction concrète de nos choix éditoriaux (bilinguisme et approche comparatiste) dont le bien-fondé a été officiellement souligné par le Comité National d'Evaluation des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, CNE).

En effet, dans son rapport d'août 1999 sur l'Université de la Polynésie Française (anciennement l'UFP), le CNE, tout en relevant la parfaite adaptation de la RJP à l'environnement juridique particulier de la Polynésie Française, a reconnu non seulement, le rôle que la revue joue pour asseoir la crédibilité de l'institution en matière de coopération internationale, mais aussi sa fonction "de vecteur de la présence culturelle" d'une partie de la culture française qu'elle remplit dans la zone Pacifique.

Ce satisfecit doit d'abord être partagé avec ceux qui depuis plus de six années nous ont, à des titres divers, sans cesse encouragé, conseillé et aidé et sans leur concours desquels la RJP n'aurait pas pu paraître: ainsi le Doyen Anthony Angelo de la faculté de droit de Victoria University of Wellington, le Doyen Yves Brard (un des organisateur de l'option "Droit du Pacifique", point de départ de la revue), le conseil d'administration de la Socredo et son Directeur Général Monsieur Eric Pommier, Monsieur Bernard Gille, responsable de la Jeune Equipe Droit à l'UPF, et enfin Madame le Professeur Sylvie André, Présidente de l'Université de la Polynésie Française.

Il faut ensuite associer à cette reconnaissance, l'ensemble des auteurs, français et étrangers, qui régulièrement, ont bien voulu nous honorer de leur confiance en nous proposant un de leurs articles.

A titre d'exemple et pour ne s'en tenir qu'à ce seul numéro, mention particulière doit être faite du Professeur Norbert Rouland, Membre de l'Institut Universitaire de France, du Professeur Valentine Korah (spécialiste anglaise du droit de la concurrence), de Madame Alison Quentin-Baxter (spécialiste du droit constitutionnel pour les Etats insulaires du Pacifique anglophone) ou encore du Professeur Mario Patrono de l'Université de Rome, grâce auquel nous pouvons pour la première fois offrir un article en italien à nos lecteurs.

Que tous soient ici sincèrement remerciés.

Papeete et Wellington les 26 février et 27 mars 2000

Yves-Louis Sage  
Président de l'ALCPP  
Maître de Conférences à l'Université de la Polynésie Française  
Teaching Fellow (Dispute Resolution Centre, Massey University)